

la signification précise du pronom *hoc* au commencement de la formule de consécration. D'après saint Thomas, il signifie, d'une manière générale, la substance contenue sous les espèces, sans dire d'une manière déterminée quelle est la nature de cette substance: *substantia sub accidentibus panis contenta, præscindendo a determinatione propriæ naturæ*(1). Pour savoir d'une manière précise quelle est cette substance, il faut attendre l'attribut: c'est lui qui doit nous l'indiquer. Or dans la proposition *hoc est corpus meum*, l'attribut n'est ni le pain, ni le pain avec le corps de Jésus-Christ, mais le corps du Christ seul. Si donc en fait, au moment où Notre Seigneur prenait en main le pain qu'il allait consacrer, celui-ci n'était que du pain, à la fin de la proposition, qui doit être vraie ayant été proférée par la Vérité même, le pain est le corps du Christ. Entre le moment où le Sauveur prenait le pain dans ses mains saintes et vénérables et celui où il le donnait à ses Apôtres, un grand événement s'était produit.

Luther disait encore(2): Lorsque je vois une barre de fer rougie au feu, je puis dire indifféremment: Ceci est du fer, ou: Ceci est du feu, car il y a là les deux natures. En affirmant l'une, je ne nie point l'autre. De même la présence du pain sous les espèces avec le corps de Jésus-Christ ne pouvait empêcher le Sauveur d'affirmer du pain consacré: Ceci est mon corps.

Comme précédemment, il faut nier la parité. Dans la barre de fer rouge, nous voyons les accidents du fer et ceux du feu. Cela nous permet d'affirmer qu'il y a là du fer et qu'il y a du feu. Mais dans l'Eucharistie, nous n'apercevons que les accidents du pain et par conséquent lorsque Jésus-Christ disait: Ceci est mon corps, s'il laissait le pain sous les

(1) Cela est vrai de toutes les propositions semblables, comme celle-ci: *hoc est aurum*. Par *hoc* au commencement de la phrase, j'entends un objet déterminé, il est vrai, mais dont je n'affirme rien quant à sa nature: c'est là le rôle de l'attribut. S'il en était autrement, toute proposition démonstrative se réduirait à une simple tautologie: *aurum est aurum*, et pour le sujet qui nous occupe: *corpus Christi est corpus Christi*.—Cf. Billot, *De Euch sacram.*, thes. XXXIX, 2.—S. Thomas, *Comment. in c. xxvi, S. Math.*, vers. 26.—(2) Salmant, *loc. cit.*, n. 31.